

L'essentiel en bref

La charge de travail de la Cour des affaires pénales a nettement augmenté tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des cinq années précédentes; le nombre d'affaires liquidées a augmenté et celui des affaires pendantes à la fin de l'année diminué, toujours par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre à nouveau les maxima des années passées.

Le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) a été introduit au 1^{er} janvier 2017. Pour respecter ses exigences, durant le second semestre 2017, le tribunal a mené une enquête de satisfaction auprès des avocats qui ont introduit un recours et/ou participé à une procédure devant les cours du tribunal. Le but de ce sondage était d'évaluer la qualité des prestations du tribunal.



TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

1. Partie générale	34
Composition du tribunal	34
Organisation du tribunal	36
Marche des affaires	37
Coordination de la jurisprudence	38
Administration du tribunal	38
Collaboration	38
Divers	38
2. Statistiques	40

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion
pour l'année 2017.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos
tâches. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

Le président: Tito Ponti
La secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi

Bellinzona, le 23 janvier 2018

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Daniel Kipfer Fasciati
 Vice-président: Tito Ponti

Commission administrative

Président: Daniel Kipfer Fasciati
 Vice-président: Tito Ponti
 Membres: Sylvia Frei
 Stephan Blättler
 Giuseppe Muschietti

Cour plénière

Membres: Andreas J. Keller
 Emanuel Hochstrasser
 Sylvia Frei
 Daniel Kipfer Fasciati
 Tito Ponti
 Miriam Forni
 Giorgio Bomio-Giovanascini
 Roy Garré
 Cornelia Cova
 Jean-Luc Bacher
 Patrick Robert-Nicoud
 Stephan Blättler
 Giuseppe Muschietti
 Nathalie Zufferey Franciulli
 Joséphine Contu Albrizio
 David Glassey (jusqu'au 30 juin 2017)
 Martin Stupf
 Stefan Heimgartner (dès le 1^{er} janvier 2017)

La répartition linguistique s'établit ainsi: dix juges (7,9 postes à plein temps) exercent leurs tâches en langue allemande, cinq (4,6 postes) en langue française et deux (1,6 poste) en langue italienne.

Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi

Cours

Cour des affaires pénales

Président: Giuseppe Muschietti
 Membres: Emanuel Hochstrasser (double affectation)
 Sylvia Frei-Hasler
 Daniel Kipfer Fasciati
 Miriam Forni
 Jean-Luc Bacher
 Nathalie Zufferey Franciulli
 Joséphine Contu Albrizio
 David Glassey
 Martin Stupf
 Stefan Heimgartner

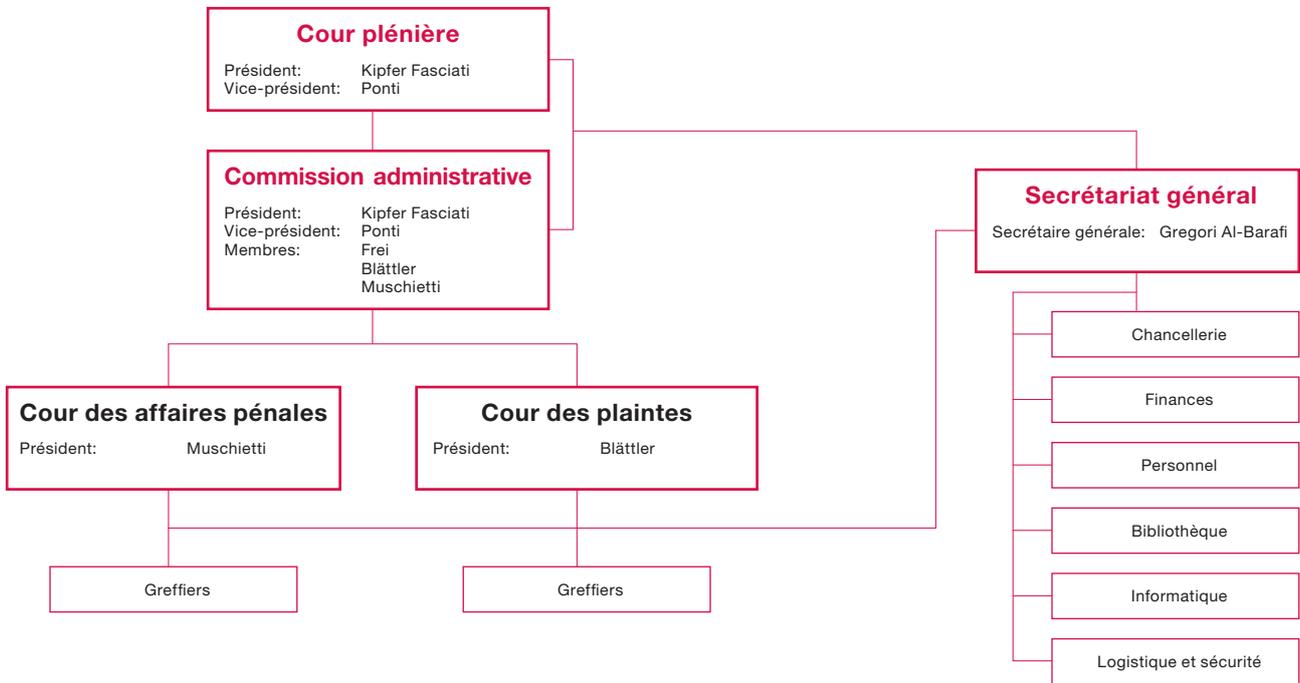
Cour des plaintes

Président: Stephan Blättler
 Membres: Andreas J. Keller
 Emanuel Hochstrasser (double affectation)
 Tito Ponti
 Giorgio Bomio-Giovanascini
 Roy Garré
 Cornelia Cova
 Patrick Robert-Nicoud

Le 14 juin 2017, l'Assemblée fédérale a élu Stephan Zenger juge ordinaire pour faire suite au départ de David Glassey.

Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale a élu le 27 septembre 2017 Tito Ponti à la présidence et Giuseppe Muschietti à la vice-présidence du tribunal pour la période de fonction 2018/2019. Le 27 juin 2017, la Cour plénière a arrêté la composition des cours et de la commission administrative pour la même période de fonction. La commission administrative se compose, en plus du président et du vice-président du tribunal, des présidents de cour Giorgio Bomio-Giovanascini et Martin Stupf ainsi que du juge Patrick Robert-Nicoud.

Organisation du tribunal



Un juge a démissionné au 30 juin 2017. 17 juges siégeaient au tribunal à la fin de l'année, soit un de moins que l'effectif normal (volume d'occupation: 14,1 postes à plein temps). Le juge Stephan Zenger entrera en fonction au 1^{er} février 2018.

Le nombre de greffiers est passé à 23 (volume d'occupation: 20,9 postes contre 19,9 l'année précédente).

Marche des affaires

La charge de travail de la Cour des affaires pénales a nettement augmenté tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des cinq années précédentes; le nombre d'affaires liquidées a augmenté et celui des affaires pendantes à la fin de l'année diminué, toujours par rapport à l'année précédente. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre à nouveau les maxima des années passées. L'évaluation des statistiques relatives à la charge de travail et aux affaires liquidées est plus complexe qu'à la Cour des affaires pénales, raison pour laquelle il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à six reprises (2016: 5 réunions). Elle s'est consacrée essentiellement à la composition des cours, à l'élection des présidents de ces dernières et à la composition de la commission administrative pour la période de fonction 2018/2019.

Commission administrative

La commission administrative s'est réunie à neuf reprises (2015: 8) pour traiter des affaires courantes de l'administration judiciaire.

Cour des affaires pénales (tribunal pénal de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées, 79 (année précédente: 58), est le plus élevé des cinq dernières années et excède ainsi la moyenne sur trois ans (65). Durant l'année, 74 prononcés finaux (année précédente: 57) ont été motivés, notifiés et liquidés; leur nombre est ainsi plus élevé que la moyenne sur trois ans, qui s'élève à 59. Fin 2017, 45 affaires (année précédente: 39) sont pendantes: 35 d'entre elles (année précédente: 30), concernant 58 personnes (année précédente: 51), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Onze affaires ont été jugées mais pas encore motivées. La durée moyenne entre la litispendance et le prononcé est de 6,6 mois, celle entre la litispendance et l'expédition des considérants écrits de 9,1 mois. Seuls quelques cas n'ont pu être motivés dans le délai légal de trois mois. Les affaires pendantes ont engendré 25 procédures annexes dont la décision incombait pour 11 d'entre elles au collège des juges (année précédente: 26); 24 d'entre elles ont été liquidées. La comparaison sur cinq ans montre une augmentation continue et à long terme des affaires entrées et liquidées. Depuis l'entrée en vi-

gueur du CPP, le Ministère public de la Confédération fait usage de l'ordonnance pénale (30 oppositions; année précédente: 22) et de l'accusation selon la procédure simplifiée (3 entrées; année précédente: 3). Les règles de compétence en vigueur ont augmenté notablement le nombre de procédures conduites par le juge unique (51 entrées; année précédente: 42). Dans le nombre d'affaires liquidées figurent huit cas où l'acte d'accusation a été renvoyé au Ministère public (année précédente: 4).

Cour des plaintes

Durant l'année du rapport, le nombre d'affaires entrées en langue française a connu un record (369 contre 289 l'année précédente). Celui des entrées en langue allemand est resté à un niveau normal (289 contre 269 l'année précédente, compte non tenu du volume exceptionnel; les entrées en langue italienne ont été faibles (68 contre 81 l'année précédente).

Le nombre total d'affaires entrées, 726, a connu un nouveau record, compte tenu du fait que les 843 entrées de l'année précédente correspondaient en fait à 700 entrées réelles environ (à ce sujet, voir le rapport de gestion de l'année précédente). Le nombre total d'affaires liquidées en 2017 atteint lui aussi le record de 778. L'évaluation des prestations sur l'année et la situation à la fin de celle-ci diffèrent en fonction de la langue de la procédure. En langue allemande, les ressources disponibles étaient supérieures à la moyenne du fait des mesures prises à l'origine pour compenser des congés-maladie de longue durée; par conséquent, il convient de relativiser le nombre très élevé de 346 affaires liquidées. En langue française en revanche, les ressources étaient inférieures à la normale en raison d'un congé sabbatique et de postes vacants en raison de départs; en effet, deux postes de greffiers ont dû être repourvus. Le nombre d'affaires liquidées en langue française, qui s'élève à 343, doit donc être considéré comme très élevé et n'a pu être atteint que par le recours, dans la mesure du possible, à des greffiers de langue italienne dans des affaires en langue française. Néanmoins, cette année également, l'équilibre entre les affaires entrées et liquidées en langue française n'a pas été atteint, de peu. Le nombre d'affaires pendantes en langue française, déjà trop élevé au début de l'année, a encore légèrement augmenté et s'élève à 146, soit à peu près la moitié des entrées annuelles et le triple de celles pendantes en langue allemande (51). En langue italienne, il faut remarquer que le nombre de douze recours en procédure pénale entrés cette année a diminué de moitié par rapport à l'année précédente, quand il était encore de 51 en 2012.

Le rapport entre les affaires entrées et liquidées à la fin de l'année (Q3) est de 107%. Le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'élève à 202 (254 l'année précédente) et le pourcentage d'affaires liquidées en moins de six mois à 82%. Fin 2017, 42 cas sont pendants depuis plus de six mois (12 l'année précédente), principalement en langue française.

Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du présent rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des deux cours.

Administration du tribunal

Personnel

Fin 2016, en plus des juges, 48 personnes occupant 42,3 postes à plein temps étaient employées par le tribunal. Durant l'année du présent rapport, huit personnes (cinq greffiers dont l'un engagé pour une durée limitée, une secrétaire, un employé du service logistique et sécurité et une employée d'entretien) ont quitté le tribunal, tandis que huit collaborateurs (six greffiers, une secrétaire et une employée d'entretien) ont débuté leur activité. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2017, l'effectif du tribunal comptait, en plus des juges, 48 collaborateurs occupant 42,1 postes à plein temps.

Finances

Le bilan du Tribunal pénal fédéral présente en 2017 des dépenses d'un montant de 14 515 506 francs et des recettes d'un montant de 1 120 801 francs, dont il résulte un excédent de charges de 13 394 705 francs. Les recettes issues de frais de justice ont représenté 1 039 760 francs et sont de 43% supérieures à celles de l'année précédente. Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatrices sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel s'élevaient en 2017 à 11 135 010 francs. Elles ont ainsi diminué de 1,3% par rapport à 2016, principalement en raison des fluctuations

de personnel. Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à 642 893 francs et étaient plus élevées qu'attendues, en particulier en raison de frais de traduction et d'expertise; une augmentation de crédit de 52 913 francs était nécessaire. Ils comprennent 217 000 francs versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à 399 377 francs, soit 31 696 francs ou 7,4% de moins que l'année précédente. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2017 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

Collaboration

Les contacts entre la commission administrative du Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral comme autorité de surveillance ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services du Tribunal fédéral et des autres tribunaux fédéraux. Des échanges de vues sur des questions administratives ont été menés avec des délégations du Ministère public de la Confédération, de l'Autorité de surveillance sur le Ministère public de la Confédération et de la section entraide judiciaire de l'Office fédéral de la justice.

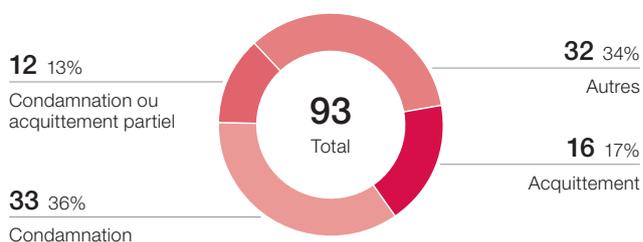
Divers

Le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) a été introduit au 1^{er} janvier 2017. Pour respecter ses exigences, durant le second semestre 2017, le tribunal a mené une enquête de satisfaction auprès des avocats qui ont introduit un recours et/ou participé à une procédure devant les cours du tribunal. Le but de ce sondage était d'évaluer la qualité des prestations du tribunal et de les améliorer s'il y avait lieu en procédant au besoin aux adaptations nécessaires. Pour garantir l'anonymat des participants et la qualité des données recueillies, le sondage a été effectué en collaboration avec l'institut M. I. S. Trend. Le questionnaire, établi dans les trois langues officielles, contenait 15 questions et a été expédié à 665 avocats. 370 (56%) ont répondu. L'appréciation globale est de 7,8 sur une échelle de 10. Les résultats complets sont publiés sur le site web du tribunal.

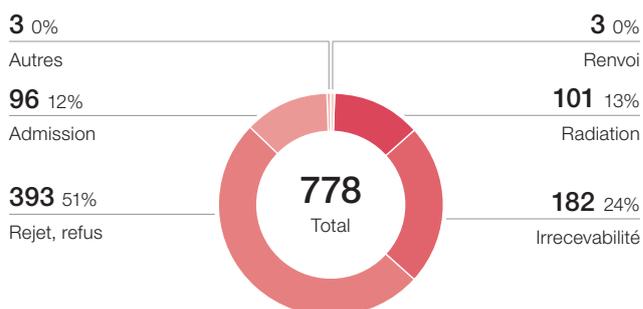
2. STATISTIQUES

2.1 Nombre et nature des affaires

Affaires de la Cour des affaires pénales	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées de 2016	Introduites en 2017	Liquidées en 2017	Reportées à 2018	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
Poursuites pénales	50	47	34	64	61	38	16	30	10	22
Disjonctions	-	1	1	-	1	-	-	-	-	1
Demandes de révision, etc.	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures	4	5	1	7	6	2	-	-	-	7
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	4	3	3	8	6	5	-	3	2	2
Total	58	57	39	79	74	45	16	33	12	32

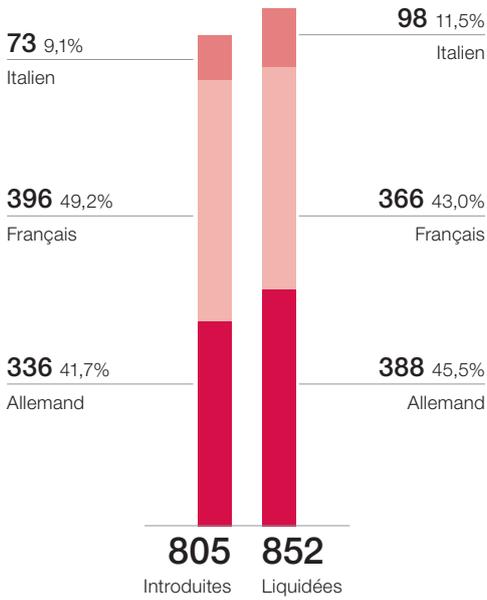


Affaires de la Cour des plaintes		Affaires						Issue du procès					
		Introduites en 2016	Liquidées en 2016	Reportées de 2016	Introduites en 2017	Liquidées en 2017	Reportées à 2018	Radiation	Irrecevabilité	Rejet, refus	Admission	Renvoi	Autres
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	473	457	82	350	342	90	49	72	163	56	2	-
	Demandes de révision, etc.	5	5	-	4	3	1	-	3	-	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	2	-	2	4	6	-	1	-	1	-	1	3
Total		480	462	84	358	351	91	50	75	164	56	3	3
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	344	246	169	336	395	110	43	105	212	35	-	-
	Détention en vue d'extradition	16	18	-	20	20	-	2	-	17	1	-	-
	Demandes de révision, etc.	1	1	-	8	8	-	6	2	-	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	2	-	3	3	-	-	-	-	3	-	-
Total		361	267	169	367	426	110	51	107	229	39	-	-
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	2	1	1	1	1	1	-	-	-	1	-	-
Total		843	730	254	726	778	202	101	182	393	96	3	3

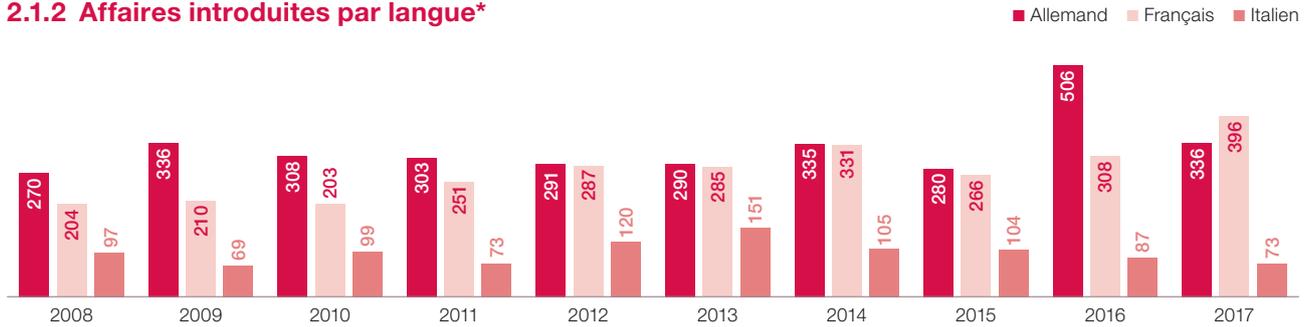


TOTAL GÉNÉRAL	901	787	293	805	852	247							
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--	--	--	--	--	--	--

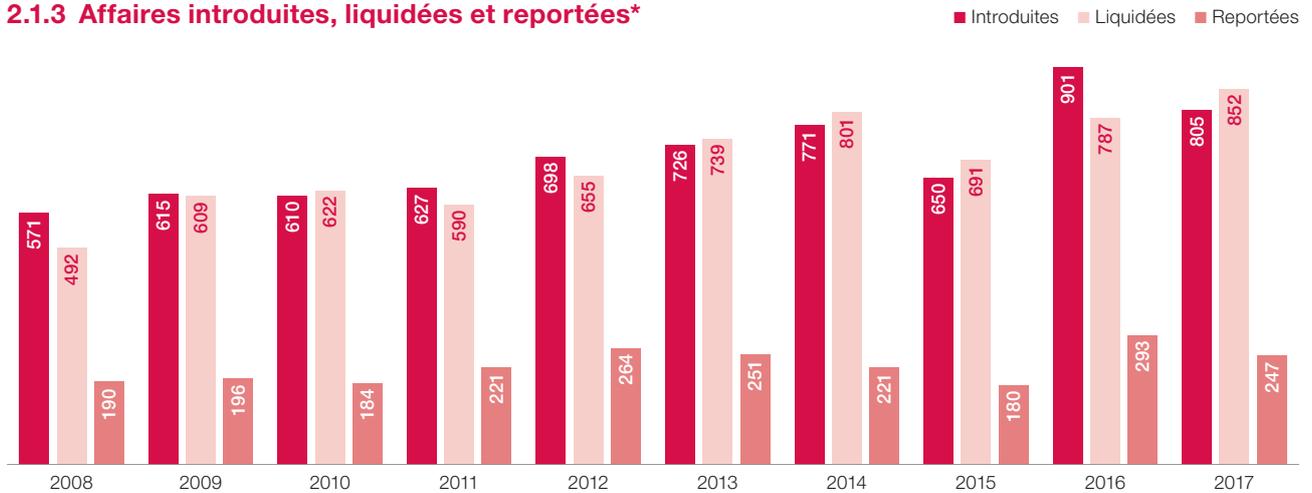
2.1.1 Affaires par langue en 2017



2.1.2 Affaires introduites par langue*



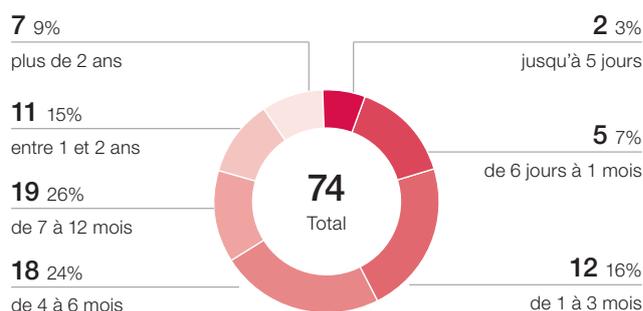
2.1.3 Affaires introduites, liquidées et reportées*



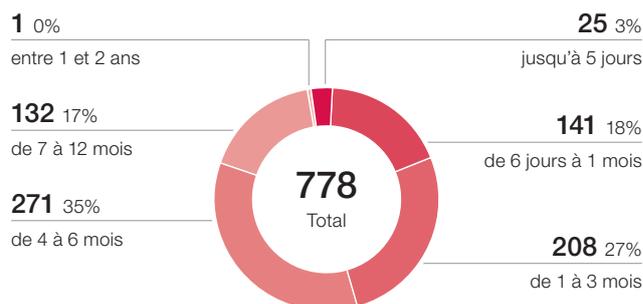
* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclus

2.2 Durée des affaires

		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2017
Affaires de la Cour des affaires pénales									
Poursuites pénales		2	4	8	16	17	8	6	61
Disjonctions		-	-	-	-	-	-	1	1
Demandes de révision, etc.		-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures		-	1	4	1	-	-	-	6
Renvois par la Cour des plaintes		-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral		-	-	-	1	2	3	-	6
Total		2	5	12	18	19	11	7	74



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2017
Affaires de la Cour des plaintes									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	20	63	105	118	36	-	-	342
	Demandes de révision, etc.	-	2	1	-	-	-	-	3
	Décisions sur renvoi du TF	-	1	3	1	1	-	-	6
Total		20	66	109	119	37	-	-	351
Entraide judiciaire internationale									
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	4	48	96	152	95	-	-	395
	Détention en vue d'extradition	-	17	3	-	-	-	-	20
	Demandes de révision, etc.	1	7	-	-	-	-	-	8
	Décisions sur renvoi du TF	-	3	-	-	-	-	-	3
Total		5	75	99	152	95	-	-	426
Droit public									
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	-	-	-	-	1	-	1
Total		25	141	208	271	132	1	-	778



TOTAL GÉNÉRAL	27	146	220	289	151	12	7	852
----------------------	-----------	------------	------------	------------	------------	-----------	----------	------------

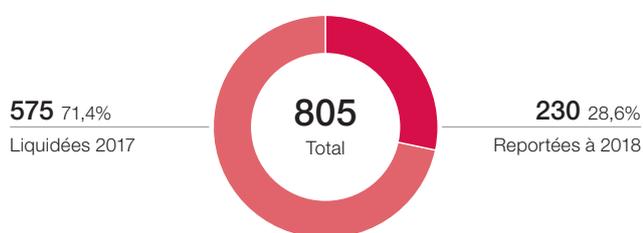
2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées Durée moyenne en jours			Liquidées Durée maximale en jours		Affaires repor- tées	
	pour la décision pour la confection de la décision écrite		pour le procès	pour la décision pour la confection de la décision écrite		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
Affaires de la Cour des affaires pénales							
Poursuites pénales	195	71	266	662	360	182	954
Disjonctions	2485	–	2485	2485	–	–	–
Demandes de révision, etc.	–	–	–	–	–	–	–
Décisions ultérieures	61	–	61	100	–	119	184
Renvois par la Cour des plaintes	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral	308	46	354	603	171	47	164
Affaires de la Cour des plaintes							
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes		94	357		117	446
	Demandes de révision, etc.		18	42		69	69
	Décisions sur renvoi du TF		102	185		–	–
Entraide judiciaire internationale	Plaintes		125	331		104	250
	Détenion en vue d'extradition		17	48		–	–
	Demandes de révision, etc.		7	8		–	–
	Décisions sur renvoi du TF		27	28		–	–
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel		538	538		192	192

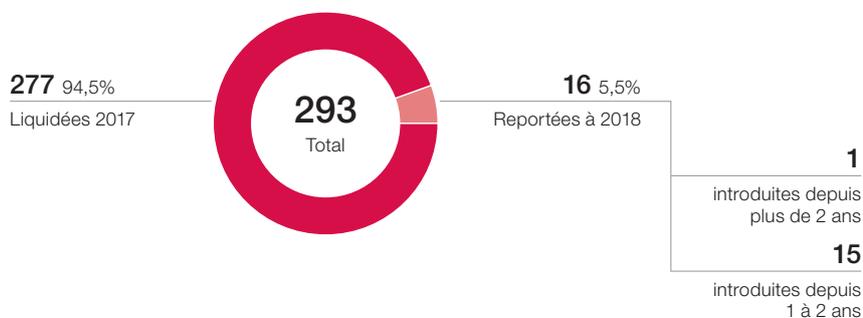
2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)				Liquidation des affaires reportées (Q2)				Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)				
	Introduites en 2017	dont liquidées en 2017		dont reportées à 2018	Reportées de 2016	dont liquidées en 2017		dont reportées à 2018	Introduites en 2017	Liquidées en 2017			
Cour des affaires pénales	79	41	51,9%	38	48,1%	39	33	84,6%	6	15,4%	79	74	93,7%
Cour des plaintes Procédure pénale	358	277	77,4%	81	22,6%	84	74	88,1%	10	11,9%	358	351	98,0%
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale	368	257	69,8%	111	30,2%	170	170	100,0%	-	0,0%	368	427	116,0%
TOTAL	805	575	71,4%	230	28,6%	293	277	94,5%	16	5,5%	805	852	105,8%

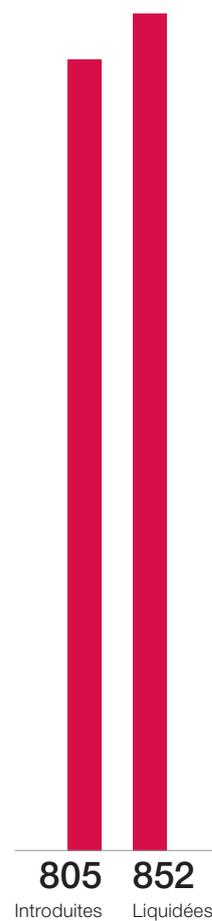
2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

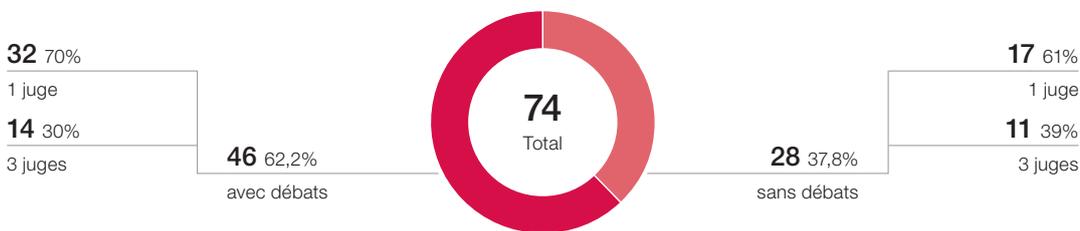


2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

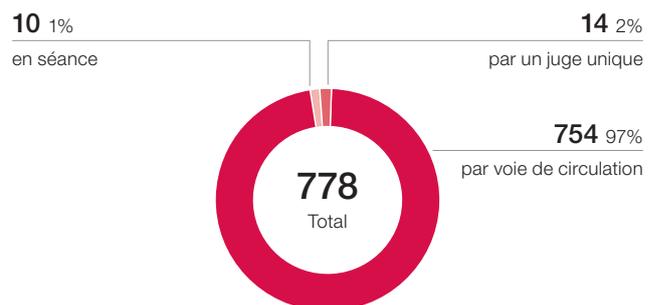


2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
Affaires de la Cour des affaires pénales				
Poursuites pénales	30	13	13	5
Disjonctions	-	-	-	1
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-
Décisions ultérieures	-	-	2	4
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	2	1	2	1
TOTAL	32	14	17	11



		par un juge unique	3 juges/par voie de circulation	3 juges/en séance
Affaires de la Cour des plaintes				
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	14	323	5
	Demandes de révision, etc.	-	3	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	6	-
Total		14	332	5
Entraide judiciaire internationale				
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	-	390	5
	Détention en vue d'extradition	-	20	-
	Demandes de révision, etc.	-	8	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	3	-
Total		-	421	5
Droit public				
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	1	-
TOTAL		14	754	10



2.5 Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Cour des affaires pénales										
Poursuites pénales	30	40	47	50	64	37	29	38	47	61
Disjonctions	2	-	1	-	-	1	1	-	1	1
Demandes de révision, etc.	-	1	1	-	-	-	-	1	1	-
Décisions ultérieures	5	7	10	4	7	6	5	10	5	6
Renvois par la Cour des plaintes	2	-	-	-	-	1	1	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	4	7	1	4	8	5	7	1	3	6
Total	43	55	60	58	79	50	43	50	57	74
Cour des plaintes – Procédure pénale										
Plaintes et autres demandes	289	345	231	473	350	303	359	247	457	342
Demandes de révision, etc.	1	-	2	5	4	1	-	2	5	3
Décisions sur renvoi du TF	8	8	1	2	4	12	2	7	-	6
Total	298	353	234	480	358	316	361	256	462	351
Cour des plaintes – Entraide judiciaire internationale										
Plaintes	374	338	321	344	336	354	375	350	246	395
Détention en vue d'extradition	11	22	28	16	20	12	21	28	18	20
Demandes de révision, etc.	-	1	5	1	8	2	1	5	1	8
Décisions sur renvoi du TF	-	-	2	-	3	4	-	-	2	3
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	2	-	2	1	1	-	2	1	1
Total	385	363	356	363	368	373	397	385	268	427
TOTAL GÉNÉRAL	726	771	650	901	805	739	801	691	787	852

2.6 Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvoi par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision, etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Total
Affaires de la Cour des affaires pénales								
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	43			-		-	3	46
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	10			-		-	2	12
Organisation criminelle (art. 260 ^{er} CP)	2			-		-	1	3
Financement du terrorisme (art. 260 ^{quinquies} CP)	-			-		-	-	-
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis} CP)	3			-		-	-	3
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 ^{er} CP)	1			-		-	-	1
Corruption (art. 322 ^{ter-octies} CP)	1			-		-	-	1
Criminalité économique	3			-		-	1	4
Affaires pénales administratives	8			-		-	1	9
		1	6					
Total affaires de la Cour des affaires pénales	61	1	6	-		-	6	74
Affaires de la Cour des plaintes								
Plaintes					213	3	5	221
Fixation de for					40	-	-	40
Affaires de détention					11	-	-	11
Demande d'indemnisation					-	-	-	-
Levée de scellés					16	-	1	17
Droit pénal administratif					62	-	-	62
Entraide judiciaire internationale					415	8	3	426
Extradition					54	1	-	55
Détention en vue d'extradition					20	-	-	20
Transfèrement					2	-	-	2
Autres actes d'entraide					334	7	3	344
Délégation de la poursuite					1	-	-	1
Exécution des décisions					-	-	-	-
Autre (EIMP)					4	-	-	4
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					1			1
Total affaires des Cours des plaintes					758	11	9	778
TOTAL GÉNÉRAL	61	1	6	-	758	11	15	852

TABLEAU COMPARATIF

des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)				
Nombre de juges	38,0	14,6	69,0	3,45
Nombre de greffiers	132,8	20,6	198,4	1,0
Autres collaborateurs	148,8	23,0	115,4	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	2 757	293	5 740	29
Nombre d'affaires introduites	8 029	805	7 365	34
Nombre d'affaires liquidées	7 782	852	7 385	24
Stock à la fin de l'année	3 004	247	5 720	39
Durée moyenne de procédure (jours)	144	290 ¹ / 91 ²	268	541 ³ / 108 ⁴
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	44	1	447	2
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2017	65%	71%	50%	38%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2017	94%	95%	65%	38%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	97%	106%	100%	71%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	14 135 297	1 120 801	4 086 480	672 804 ⁵
Charges	92 817 458	14 515 506	79 171 417	15 190 014
Charges de personnel	77 468 297	11 058 010	67 951 731	1 300 157
Charges de biens et services et charges d'exploitation	15 048 685	3 347 723	10 911 002	233 258
Attribution à des provisions	–	77 000	271 200	–14 400
Amortissement du patrimoine administratif	300 476	32 773	37 484	–
Compte des investissements				
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	263 885	–	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	263 885	–	–	–
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	15,19%	7,72%	5,16%	44,29% ⁵
Particularités				
Assistance judiciaire	837 570	23 165	764 178	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 298 376	399 377	2 574 707	114 391
Location de locaux	6 724 380	1 882 220	4 031 933	64 617

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁴ Durée moyenne des procédures sommaires

⁵ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 846210.27)